



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 octobre 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **17 octobre 2018 à 18 h 28**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont présentes la directrice générale adjointe et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Sentier de randonnée pédestre, raquette hivernale et vélo de montagne - Parc des Trains-de-Neige - annulation de l'appel d'offres;
5. Entretien et damage hivernal des pistes et sentiers de ski de fond et marche hivernale - contrat;
6. Sentiers de vélo de montagne - Écureuil et Sciotte - rejet des soumissions;
7. Modification de la servitude d'écoulement des eaux - lots 6 173 570 et 6 173 571 - projet Horizon Tremblant;
8. Desserte en eau potable - Domaine Trudel - entente;
9. Deuxième période de questions;
10. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM18 10 396

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM18 10 397

4. Sentier de randonnée pédestre, raquette hivernale et vélo de montagne - Parc des Trains-de-Neige - annulation de l'appel d'offres



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à l'aménagement de nouveaux parcours pour la randonnée pédestre, la raquette hivernale et le vélo de montagne du Parc des Trains-de-Neige;

CONSIDÉRANT QU' aucune soumission n'a été reçue dans les délais impartis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres 2018-CL-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 10 398

5. Entretien et damage hivernal des pistes et sentiers de ski de fond et marche hivernale - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire procéder à l'entretien et au damage hivernal de ses pistes et sentiers et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et n'a reçu qu'une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé par le soumissionnaire unique, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'octroyer à Centre de ski de fond Mont-Tremblant / St-Jovite inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien et de damage hivernal des pistes et sentiers de ski de fond et de marche hivernale, pour un montant total de 430 000 \$, taxes et moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020, en sus (poste budgétaire 02-701-52-498), avec possibilité de prolongation du contrat pour une période additionnelle de 2 ans conformément aux documents d'appel d'offres 2018-CL-05, comme suit :

- pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019 : la somme de 215 000 \$ taxes en sus;
- pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020 : la somme de 215 000 \$ majorée de l'IPC de la province de Québec pour la période se terminant le 30 septembre 2019;

Si la Ville décide de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat, les sommes dues pour la saison à venir seront calculées à partir du montant total payé pour la saison précédente, majorée de la moyenne annuelle de l'IPC de la province de Québec pour la période se terminant le 30 septembre précédant telle prolongation de contrat.

Le paiement de chaque saison se fera en trois versements, aux dates et dans les proportions suivantes :

- le 1^{er} décembre 30 %;
- le 15 février 35 %;
- le 15 avril 35 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 octobre 2018

CM18 10 399

6. Sentiers de vélo de montagne - Écureuil et Sciotte - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à la réparation et l'aménagement des pistes et sentiers Écureuil et Sciotte;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue était non conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue et d'annuler l'appel d'offres 2018-CL-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM18 10 400

7. Modification de la servitude d'écoulement des eaux - lots 6 173 570 et 6 173 571 - Projet Horizon Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient un droit de superficie dans une conduite pour l'écoulement des eaux, provenant du chemin des Sous-Bois, situé sur les lots 6 173 570 et 6 173 571;

CONSIDÉRANT QUE suite au déplacement de la conduite pour l'écoulement des eaux par Développement les Légendes inc. afin de réaliser le projet Horizon Tremblant, la Ville doit renoncer à ce droit de superficie et obtenir une nouvelle servitude afin d'assurer un drainage adéquat du chemin des Sous-Bois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser la signature d'un acte de cession à Développement les Légendes inc., aux termes duquel la Ville cède tous les droits, titres et intérêts qu'elle possède actuellement sur les lots 6 173 571 et 6 173 571 du cadastre du Québec, plus spécifiquement un droit de superficie permettant « *la conduite d'écoulement des eaux* » qui s'y trouve, telle que définie à l'acte publié sous le numéro 11 155 894 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne;

D' autoriser la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville :

- permettant l'écoulement et le drainage des eaux provenant du chemin des Sous-bois sur les parcelles 1, 2 et 3 identifiées au plan n° 28 468 préparé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre en date du 17 septembre 2018;
- excluant la responsabilité de la Ville à l'égard de tous frais relatifs aux équipements et aménagements situés sur ces parcelles, notamment tous frais de maintien, d'exploitation, d'entretien, de réparation et de remplacement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 octobre 2018

- permettant l'aménagement d'un bassin de sédimentation devant recevoir les eaux des lots ci-dessus mentionnés, situé sur les parcelles 4 et 5 identifiées au plan précité, incluant tout ce qui est nécessaire notamment pour son maintien, son exploitation, son entretien, sa réparation et son remplacement;
- mentionnant que les frais relatifs au bassin de sédimentation seront à la charge de la Ville, incluant la conduite de sortie menant au chemin de la Forêt, mais excluant toute conduite menant à ce bassin;

QUE tous les frais relatifs à l'acte de cession et de servitude soient à la charge du requérant, Développement Les Légendes inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM18 10 401

8. Desserte en eau potable - Domaine Trudel - entente

CONSIDÉRANT QUE la société Aqua-Gestion inc. est gestionnaire d'un réseau d'aqueduc privé situé à l'intérieur du développement immobilier communément appelé le Domaine Trudel;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc privé du Domaine Trudel est alimenté à partir d'un poste de surpression d'aqueduc étant lui aussi privé requérant des travaux importants de réhabilitation;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer l'alimentation en eau du réseau d'aqueduc privé du Domaine Trudel pendant les travaux de réhabilitation du poste de surpression privé, Aqua-Gestion inc. a formulé une demande à la Ville afin que ce réseau d'aqueduc privé soit alimenté temporairement par le réseau d'aqueduc municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande déposée par Aqua-Gestion inc. de pouvoir procéder au raccordement et à la mise en place d'un réseau d'aqueduc privé temporaire à partir de la borne d'incendie municipal situé à l'intersection de la rue Labelle et de la rue Trudel, le tout conditionnellement à la signature par un représentant autorisé de la firme Aqua-Gestion inc. d'une entente définissant les conditions associées à cette acceptation telle que substantiellement présentée;

QUE la directrice générale adjointe, Me Julie Godard et le directeur du Service des travaux publics, M. Robert Davis, ing., soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM18 10 402

10. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 29.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 octobre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière